



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

DIRECTION GENERALE

ARRETE DU MAIRE

N° DIR/2024/003

OBJET
MODIFICATION DE DELEGATION DE
FONCTION ET DE SIGNATURE
Monsieur Frédéric ETIENNE
7^{ème} Adjoint

Le maire de la commune de BELLEGARDE

- Vu** les articles L 2122-18 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° 20-010 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 relative à la création de 8 postes d'Adjoint,
- Considérant** que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,
- Considérant** la nécessité pour la bonne administration locale de modifier la délégation de Monsieur Frédéric ETIENNE, 7^{ème} adjoint dans les fonctions et missions relatives aux questions liées aux bâtiments, à la gestion de l'eau et de l'assainissement et à la voirie,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonction et de signature sont données, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Frédéric ETIENNE, 7^{ème} adjoint, à l'effet de prendre toutes décisions relevant de l'exécutif et concernant les secteurs d'activité suivants :

- **Les bâtiments, la gestion de l'eau et l'assainissement et la voirie**

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint délégué, le Maire assurera l'exercice de ces fonctions.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville www.bellegarde.fr et prendra effet dès l'accomplissement de toutes les formalités suivantes :

- Dépôts auprès de Monsieur le Préfet du Gard,
- Publication sur le site de la commune, le 9 septembre 2024
- Notification à l'intéressé.

Fait à Bellegarde, le 4 septembre 2024

L'intéressé

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde